



**MRC de  
Montmagny**

## **CALENDRIER DE VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES**

### **COVID-19**

Compte tenu de la pandémie actuelle, des mesures supplémentaires seront à respecter lors la saison des vidanges 2021. Respect en tout temps de la distanciation physique de 2 mètres. Le port du masque obligatoire, même à l'extérieur, lorsque les gens désirent parler aux opérateurs. Aucun accroche-porte ne sera laissé.

Les dates sont sujettes à changement, le calendrier 2021 ainsi que les mises à jour de l'horaire seront disponibles au : [montmagny.com](http://montmagny.com)

La MRC de Montmagny avise les propriétaires de résidences ou de bâtiments non raccordés à un réseau d'égout qu'en 2021, elle procédera uniquement à la vidange des installations septiques des résidences permanentes du secteur sud.

<b>MUNICIPALITÉS</b>	<b>DATES*</b>
<b>STE-LUCIE-BEAUREGARD</b>	SEMAINE DU 16 AU 20 AOÛT
<b>LAC FRONTIERE</b>	SEMAINE DU 23 AU 27 AOÛT
<b>ST-JUST-DE-BRETENIERE</b>	SEMAINE DU 23 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE
<b>ST-FABIEN-DE-PANET</b>	SEMAINE DU 30 AOÛT AU 17 SEPTEMBRE
<b>ST-PAUL-MONTMINY</b>	SEMAINE DU 20 SEPT. AU 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE
<b>STE-APOLLINE-DE-PATTON</b>	SEMAINE DU 27 SEPT. AU 8 OCTOBRE
<b>ILE-AUX-GRUES**</b>	5 ET 6 OCTOBRE
<b>NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE</b>	SEMAINE DU 12 AU 15 OCTOBRE
<b>STE-EUPHEMIE</b>	SEMAINE DU 12 AU 15 OCTOBRE
<b>2<sup>E</sup> TOURNEE</b>	SEMAINE DU 18 AU 22 OCTOBRE

\* Les dates prévues pour les vidanges sont sujettes à changement. Pour plus d'information, suivez les mises à jour du calendrier de vidange sur [montmagny.com](http://montmagny.com).

\*\* Pour l'Isle-aux-Grues, uniquement les résidences permanentes du Chemin du Roi seront vidangées.

Si une propriété détient un dispositif de traitement des eaux usées avec une pompe, celle-ci doit obligatoirement être arrêtée avant le passage des vidangeurs. De plus, si votre propriété n'est pas munie d'une installation septique vidangeable, ou pour toutes autres questions, veuillez écrire un courriel détaillé à [boues@montmagny.com](mailto:boues@montmagny.com) ou laisser un message au 418 248-5985 p. 338.



### **POUR SE PRÉPARER À LA VIDANGE**

Pour faciliter le travail de l'entrepreneur lors des travaux, les propriétaires devront s'assurer :

- que le numéro civique de la résidence soit visible ;
- que l'entrée d'auto soit dégagée afin de permettre l'accessibilité du véhicule à la fosse ;
- qu'un piquet indique la localisation de la fosse ;
- qu'aucun animal ne soit à proximité ;
- que le tour des couvercles soit dégagé d'au moins 20 cm (8 pouces).

**Merci de votre  
coopération.**

**POUR INFORMATION : 418 248-5985, poste 338 - [montmagny.com](http://montmagny.com)**